

Formulaire d'inscription 2019

(à renvoyer à l'adresse indiquée en bas de page)

3 formations distinctes :

GESTION DURABLE DES DECHETS HOSPITALIERS

**2 journées consécutives (14 h)
1 100 € / personne***

- L 03 - M 04 juin 2019
- M 01 - Mc 02 octobre 2019
- L 09 - M 10 décembre 2019

MAITRISE DES RISQUES CHIMIQUES, BIOLOGIQUES ET RADIOACTIFS LORS DE LA COLLECTE INTERNE DES DECHETS EN MILIEU HOSPITALIER

1 journée (7 h) 700 € / personne*

- J 16 mai 2019
- J 03 octobre 2019

CARACTERISATION DES EFFLUENTS ET DECHETS CHIMIQUES DE LABORATOIRES

**1 journée (7 h)
700 € / personne***

- M 14 mai 2019
- Mc 11 décembre 2019

Lieu de Formation :

FIAP JEAN MONNET

30 RUE CABANIS - 75014 PARIS

Métro Glacière ou Saint-Jacques (ligne 6)

* Frais de déplacement, d'hébergement et de repas
à la charge de l'employeur ou du participant.

EMPLOYEUR

Raison sociale :

Adresse :

.....

CP / Ville :

Responsable Formation :

Tél. (direct) :

e-mail :

PARTICIPANT(S)

NOM - Prénom :

Fonction :

Tél. (direct) :

e-mail :

NOM - Prénom :

Fonction :

Tél. (direct) :

e-mail :

(Pour plus de participants, merci de faire une copie de ce formulaire.)

FACTURATION

Employeur OU Organisme de prise en charge :

Adresse :

CP / Ville :

Contact :

Tél. (poste direct) :

e-mail :

Date, signature et

cachet

Conditions générales de vente

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide du présent bulletin d'inscription SOLENCO dûment rempli.

Si le client utilise un bon de commande de sa société, il y joint le bulletin d'inscription SOLENCO dûment rempli.

Après réception de ce bulletin, un dossier de confirmation d'inscription est adressé au Client par courrier. Ce dossier comprend :

- Une convention de formation professionnelle en deux exemplaires incluant le programme. Un exemplaire est à retourner à SOLENCO daté, signé et revêtu du cachet de l'établissement,

- Une convocation du participant indiquant l'organisation, les horaires, et le lieu de la session .

Si le client souhaite qu'un organisme collecteur prenne en charge le règlement de la prestation de formation, il lui appartient de le mentionner sur le bulletin d'inscription.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

A l'issue de la formation, SOLENCO adresse au Client ou, le cas échéant, à l'organisme collecteur, une facture en double exemplaire.

Le règlement de la prestation doit intervenir sous 30 jours par chèque à l'ordre de SOLENCO ou par virement au numéro de compte suivant :

Code Banque : 16707 Code guichet : 00031
N° compte : 10621239669 Clé RIB : 56
IBAN : FR76 1380 7006 0410 6212 3966 977
BIC : CCBPFRPPREN

En cas de prise en charge partielle par l'organisme collecteur, le Client s'acquittera du solde du coût de la formation.

PRIX

SOLENCO est organisme de formation agréé. Les prix sont nets de taxes.

Les tarifs sont forfaitaires ; ils comprennent la formation et les supports pédagogiques.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas sont à la charge de l'employeur ou des participants.

ANNULATION DU FAIT DE SOLENCO

SOLENCO se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation (nombre de participants inférieur à 3). Dans ce cas, le Client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report.

Aucune indemnité ne sera versée au Client à raison d'un report ou d'une annulation du fait de SOLENCO.

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Toute annulation doit être communiquée par écrit au plus tard 21 jours avant le début de la session.

Toute annulation intervenant entre 20 et 15 jours avant la session sera facturée d'un montant forfaitaire de 30 % du coût pédagogique.

Pour toute annulation intervenant entre 14 jours et la date prévue de la formation, SOLENCO facturera au contractant le montant total de la formation.

SUBSTITUTION

SOLENCO offre la possibilité au Client, avant et jusqu'à la date de début de la formation, de substituer au participant inscrit et empêché, une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins de formation, avec l'accord préalable de SOLENCO.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

En règle générale, nos formations se déroulent de 9h à 17h. Néanmoins, pour certaines sessions, ces horaires sont susceptibles d'être modifiés. Ils seront indiqués dans le dossier d'inscription du participant.

Une attestation de fin de formation sera remise aux participants à l'issue de la formation. Une copie de la feuille de présence sera fournie avec la facture.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Au terme de chaque session, une évaluation écrite est demandée aux participants afin d'évaluer la qualité de nos prestations.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité de SOLENCO vis à vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client à SOLENCO au titre des présentes conditions.

DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Le contrat est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation. A défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce de Versailles sera seul compétent.

TOUTE INSCRIPTION VAUT ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.